

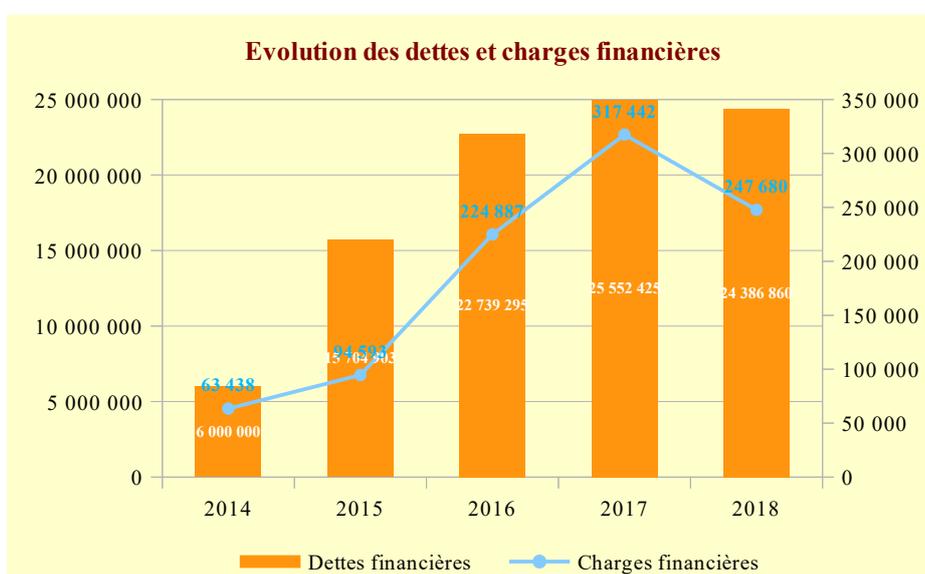
IV) MARGES DE MANOEUVRE

A) La Taxes directe locale

L'apport en fiscalité avec une moyenne de 35 651€ sur les trois dernières années, est faible, et ne représente que 0,61 % des recettes réelles de fonctionnement.

B) Analyse de l'endettement

Évolution de la dette (Montant)



L'encours des emprunts a été multiplié par 3,70, passant de 6 000K€ en 2014 à 21 852K€ en 2017, puis enregistre une légère baisse en 2018 de 4,20 %, soit – 1 070K€.

	2015	2016	2017	2018	2017/2016	2018/2017
Encours dette	15 704 903	22 739 295	21 852 425	20 686 860	-3,90%	-5,30%
Autres emprunts et dettes assimilables	7 947	17 050	3 800 821*	3 795 336		-0,15%
Ensemble dettes financières	15 712 849	22 756 345	25 552 425	24 482 396	12,30%	-4,18%

*dont 3 700 000€ d'avances remboursables auprès de Nantes-Métropole

L'établissement a souscrit un emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignation en 2015 (11 630K€), et a renégocié un financement avec la banque postale en 2017 (10 513K€).

En décembre 2017, Nantes Métropole a accordé une avance remboursable (compte 168758), d'un montant de 3 700K€.

Selon la convention signée le 21 septembre 2017, les remboursements étaient prévus sur 3 ans : 780 000€ en novembre 2018, 1 400K€ en novembre 2019, puis 1 520K€ en novembre 2020.

A la date du 01 juin 2019, l'établissement n'a pas honoré son premier versement de 2018 : il est important pour l'établissement, soit, de respecter les échéances, soit de demander un avenant avec Nantes Métropole, pour la modification des conditions de remboursement.

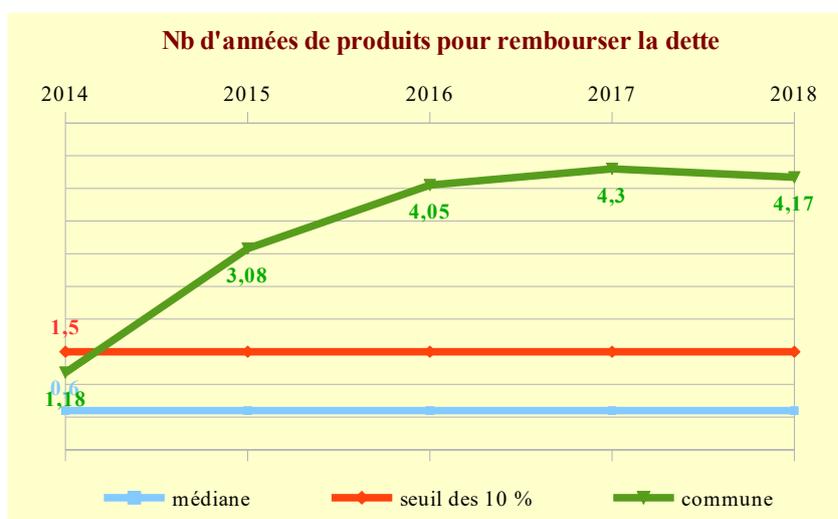
Les charges financières suivent la même évolution que la dette en capital, et ne cessent d'augmenter entre 2014 et 2017. Elles ont été multipliées par 5, passant de 63 438€ en 2014 à 317 442 € (dont 83 771 € de rattachement d'ICNE) en 2017.

Elles enregistrent une baisse de 22 %, pour atteindre 247 680€ en 2018.

Le ratio d'endettement représente le temps théorique nécessaire à l'établissement, pour rembourser sa dette, en consacrant la totalité de ses produits réels.

On considère que la situation ne pose pas de problème quand le ratio reste inférieur à 4 années, qu'elle se tend quand le ratio est compris entre 4 et 6 ans et qu'elle traduit un endettement trop important quand le ratio évolue au-delà de 6 années.

Ratio d'endettement : sur les recettes de fonctionnement



La situation de l'établissement commence à s'aggraver à partir de 2016, avec un résultat qui dépasse les 4 années.-

Ce constat se renforce lorsque l'on prend en compte le non remboursement de l'échéance 2018 de l'avance remboursable

Sur les trois dernières années, la durée est supérieure à 4 années.

Cette situation reste préoccupante pour l'établissement